

Légende

-  Entrée nouvelle dans le village.
Aménager l'intersection avec la RD
-  Intersection à créer avec la RD
-  Intersection à créer avec la RD et
aménager la traversée de l'ancienne rue du village
-  Voies structurantes de 8,5 mètres minimum.
Comprenant une allée d'arbres, du stationnement
longitudinal et/ou un trottoir pour circulation douce
-  Contre allée pour sécuriser l'entrée dans le quartier AU1
-  Noüe de part et dautre du ruisseau.
Pour à la fois serfir de bassin d'orage et
de promenade par temps sec.
-  Opération d'ensemble avec une programmation :
logement et commerces/services
-  Place centrale pour l'émergence de la nouvelle centralité
-  Tracé existant à conforter et à relier avec le nouveau maillage
-  Chemin piétonnier qui relie l'école et la nouvelle place
en traversant le village
-  Chemin piétonnié qui relie les nouveaux quartiers

La cohérence du projet

Préserville est un village de la campagne Lauragaise qui fait sa mutation pour être dans une vingtaine d'année un bourg de proximité secondaire (SCOT) en appui des villes de Lanta et Caraman, pour les villages Lauragais et qui jouera pleinement son rôle dans la périphérie toulousaine.

Aujourd'hui le village s'est développé dans le vallon entre les équipements au sud : maire, école, salle polyvalente (construite en 2012) et le vieux village circonscrit à une petite dizaine de constructions en mitoyenneté et à l'alignement de l'espace public.

La capacité des réseaux d'eau aujourd'hui est comme certains quartiers ne sont pas desservis de façon optimum. Ce constat résulte d'une différence trop faible de niveau entre le château d'eau et certains quartiers (route du RD 54 et certains quartiers de « Préservillage »)

Afin de maîtriser la consommation des sols et de créer une centralité le projet est de poursuivre l'urbanisation à l'Ouest. En effet, la façade nord du village s'organise autour de la RD 54 aujourd'hui axe majeur après la mise en impasse de la voie qui mène à la mairie, et qui peut encore accueillir des constructions sur les terrains qui longe la RD entre les constructions existantes.

La façade Sud est un belvédère vers les pyrénéens et à ce titre l'effet de balcon sera préservé par une inconstructibilité, justifiée aussi par une forte pente.

À l'est, la RD 31 est aujourd'hui une limite justifier par une circulation significative et surtout par la présence de parc juste en limite de la voie sur une profondeur de plusieurs centaines de mètres.

L'extension à l'Ouest s'impose alors par la continuité des faubourgs réalisés ces dernières années, les faibles pentes des terrains et la présence de la station d'épuration renforce ce choix.

La route qui relie la route qui mène à la mairie et la RD 54 devient un axe structurant dont le profil prendra compte des besoins en terme de déplacement doux, stationnement, par la mise en place d'un emplacement réservé. L'intersection avec la RD 54 marquera à terme la future entrée majeure sur le village.

L'objectif démographique défini dans le PADD s'appuie à la fois sur la volonté d'augmenter la dynamique de la croissance des cinq dernières années, pour le développement des équipements en place et créer les conditions de l'ouverture de commerces sur le village et ceci dans le respect du rôle et de la place de la commune dans le projet du SCOT.

Le phasage de l'urbanisation est organisé de telle façon que l'urbanisation puisse se faire en corrélation avec la réalisation des réseaux. C'est pourquoi le site où la présence des réseaux est en capacité suffisante (eau et électricité) est classé en zone AU1. De plus la station d'épuration est en capacité de recevoir les eaux usées des nouveaux arrivants. Pour cela la zone AU1, étant la seule zone qui peut s'urbaniser à court terme le sera, au fur et à mesure de la réalisation des réseaux.

La construction du château d'eau, par le syndicat de la montagne Noire, permettra de résoudre les problèmes de pression et ainsi d'urbaniser le secteur AU2. La construction de deux transformateurs pour les secteurs AU2 et AU3 sera nécessaire.

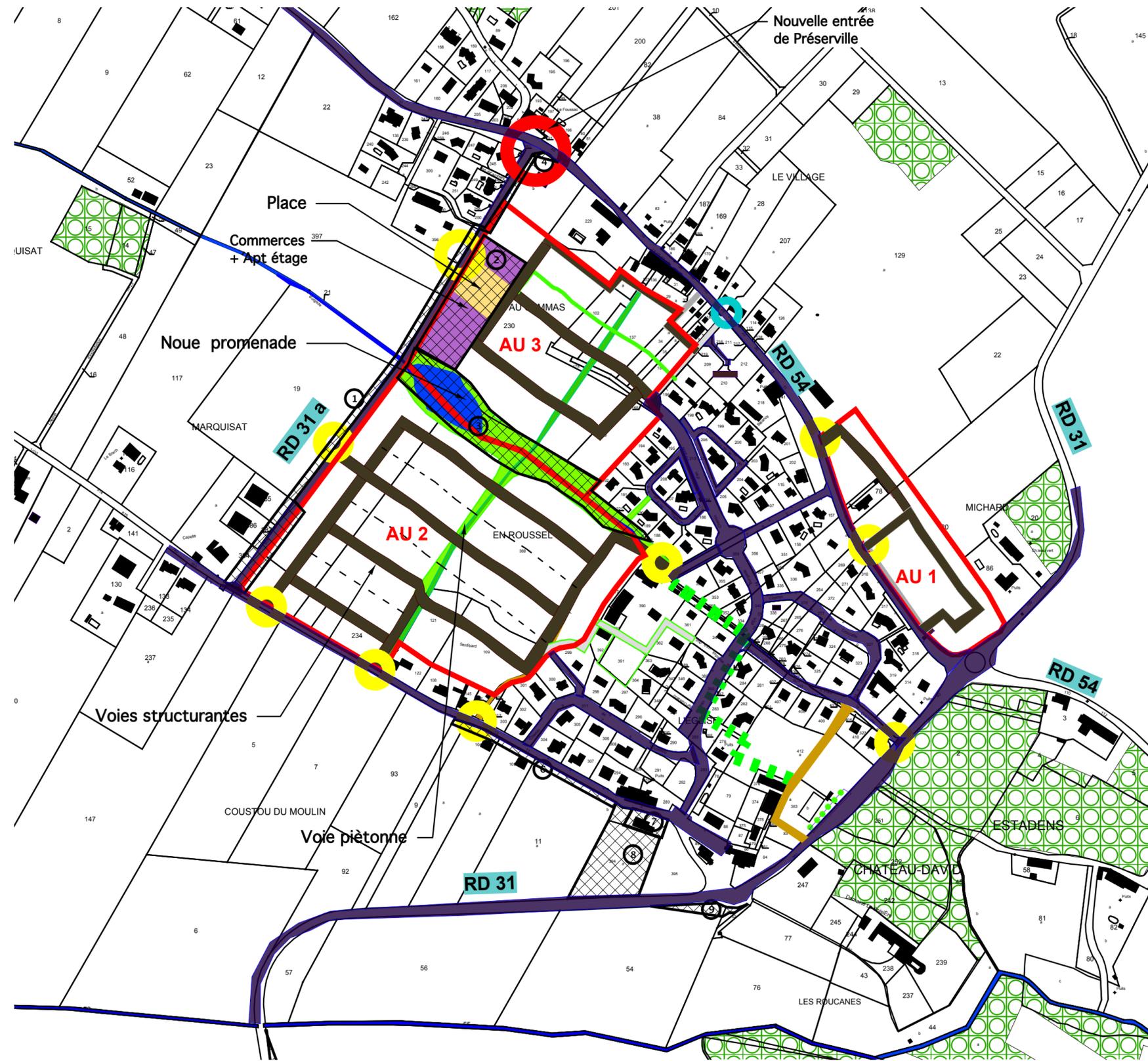
Le phasage est tel, que l'urbanisation de la zone AU1 laissera le temps nécessaire pour la construction du château d'eau (le syndicat ayant déjà commencé la procédure) et du transformateur, sachant que la zone AU2 ne pourra s'urbaniser qu'à la condition d'un remplissage de 50 % de la zone AU1.

La réalisation des quartiers des zones AU1 et AU2 permettra un apport de population qui permet de penser réaliste la mise en place d'une centralité : place avec des services et des petits commerces de proximité au cœur de la zone AU3. La station d'épuration peut se développer, elle a été conçue pour cela lors de sa mise en œuvre et ainsi recevoir 1500 l'équivalent habitants.

L'orientation d'aménagement permet de prendre en compte l'urbanisation des nouveaux quartiers suivants leur spécificité. Le secteur de la zone AU 1 pourra s'urbaniser au fur et à mesure de la réalisation des réseaux pour les raisons évoquées plus hauts. La situation par rapport au rond-point devra être prise en compte pour garantir une sécurité optimum (ne pas faire de sortie trop près du giratoire).

Les secteurs AU2 et AU3 devront s'urbaniser à partir du projet d'ensemble défini par l'OAP.

Le cadre de vie des nouveaux quartiers sera structuré à partir d'une promenade autour du ruisseau « d'En Burgade », et des liaisons douces qui relient celles qui ont été réalisées dans le village (cf. OAP).



Plan Local d'Urbanisme

Commune de
PRESERVILLE

Élaboration

**ORIENTATION
D'AMÉNAGEMENT et de
PROGRAMMATION**

Date du PLU arrêté le 20 Juin 2012

Date du PLU approuvé le 11 Juillet 2013

3